AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5527
FR0000060790-FS1478

23 décembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article 233-7 du code de commerce)

SIGNAUX GIROD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 décembre 2020, complété notamment par un courrier reçu le 23 décembre 2020, la famille Girod a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2020, le seuil de 2/3 du capital de la société SIGNAUX GIROD et détenir, à cette date et à ce jour, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société familiale de gestion de portefeuille Girod (SFGPG)[1], 738 289 actions SIGNAUX GIROD représentant 1 476 578 droits de vote, soit 71,50% du capital et 83,25% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Famille Girod	21 076	2,04	42 152	2,38
SFGPG	717 213	69,46	1 434 426	80,87
Total famille Girod	**738 289**	**71,50**	**1 476 578**	**83,25**

Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction du capital société de la société SIGNAUX GIROD par voie d'annulation de 106 562 actions propres.

À cette occasion, la société SFGPG a déclaré avoir franchi en hausse le même seuil.

[1] Société par actions simplifiée (sise 39400 Bellefontaine) contrôlée par l'Action Girod S.A.S., contrôlée par la famille Girod.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 032 500 actions représentant 1 773 724 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11.